

# COMPE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 3/07/2018

## Ecole Vallon Les Fontaines

PRESENTS : M APROYAN (Maire), Mmes KOBİ et MOULY (pour la Mairie), M MARCHAL (DDEN), Mmes LANIEZ, GARAGNON et POUX (parents délégués), Mme CLUZE (Amicale Laïque), Mmes BRACHET et FERRARI (enseignantes), M GROSJEAN (Directeur).

ABSENTS EXCUSES : Mme DAVID (IEN)

*En début de séance, M GROSJEAN, ainsi que toute l'équipe enseignante, remercient les parents qui ont pu s'organiser pendant l'absence de Mme BRACHET. Presque aucun enfant de maternelle n'est venu pendant cette période et aucun le lundi après-midi. Les élèves des autres classes ont ainsi pu travailler de manière classique et aller à la piscine pour passer le BNN1 et le BNN2.*

*Merci à vous !*

### I) Avancée du projet d'école :

Ce document regroupe toutes les actions entreprises par l'équipe enseignante afin de coordonner le travail en équipe et d'aider les élèves dans leur scolarité.

IL a été validé par l'IEN le 26/06/2018.

### II) Changements d'horaires de l'école pour la rentrée 2018/2019 (retour aux 4 jours et demande pour le début des cours à 9 h) :

Dans son courrier du 29/03/2018, le DASEN arrête le retour à la semaine de 4 jours pour l'établissement. Une demande est parvenue avant le conseil d'école pour savoir s'il était possible de commencer les cours à 9 heures, mais cette demande est trop tardive et l'éventualité d'un double service à la cantine reste toujours d'actualité.

Les horaires de l'école seront donc : le matin 8H30-11H30 et l'après-midi 13H30-16H30.

A l'occasion de l'annonce de ces horaires, l'équipe enseignante rappelle que selon le règlement départemental, tout élève de l'école élémentaire doit avoir quitté l'établissement dès l'heure de fin de la journée. Ce point de règlement concerne les élèves à partir du CP ; mais sera rappelé aux parents du CP en particulier dès le jour de la rentrée (leur enseignante Mme FERRARI leur distribuera un mot).

### III) Stages de remise à niveau :

Des stages de remise à niveaux sont proposés pour les élèves en difficulté. Ces stages ont lieu la première et la dernière semaine des vacances d'été, mais ne se déroulent pas sur la commune.

### IV) Exercices incendie et PPMS :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 16/05/2018. Un problème de déclencheur a été observé et réglé par la Mairie.

Le PPMS a été réactualisé et transmis aux services de l'Education Nationale le 23/05/2018.

A l'initiative des élèves un exercice intrusion a été réalisé le 3/07/2018 pendant le temps de cantine.

### V) Bilan des sorties et des manifestations :

Les élèves ont pu bénéficier de séances de natation à la piscine de Pierrelatte. Les CM2 ont pu passer le BNN2 et les enfants de CE1 le BNN1. Seule une élève de CE1 n'a pas eu ce brevet de natation.

Une demande a déjà été envoyée pour bénéficier des mêmes créneaux l'année prochaine.

Les agréments pour les parents désirant accompagner les élèves auront lieu les lundis 10/09/2018 et 3/12/2018 de 9H à 11H à la salle Tropenas à Montélimar.

Les parents désirant accompagner les élèves doivent passer cet agrément et fournir un exemplaire de leur casier judiciaire vierge (démarche simplifiée par Internet).

VI) Fête de l'école :

La fête de l'école a eu lieu le vendredi 22 juin. Le thème en était la Préhistoire. Pratiquement 180 personnes ont participé à la kermesse et au repas.

VII) Demandes de travaux et de matériel :

Sur les 15 cartons de ramettes demandés, seulement 5 ont été livrés à l'école. La Mairie va vérifier que les manquants n'ont pas été oubliés par le livreur ni facturés.

La subvention pour le matériel informatique a été validée pour l'école. Une convention doit encore être signée par la municipalité pour pouvoir procéder à la commande. La livraison devrait avoir lieu en cours d'année scolaire.

Les structures pour les jeux de cour ont été choisies. Elles sont prévues dans le budget de l'année prochaine. Une réunion sera prévue pour décider de leur emplacement.

Des travaux pour un grillage qui servirait à éviter les ballons de cour de sortir et un chauffe-eau pour le ménage ne sont pas retenus car trop onéreux par rapport aux solutions déjà existantes (ballons neufs, autres points d'eau chaude).

2 bancs sont demandés pour mettre dans le hall qui serviront au moment de la sortie pour remettre les élèves de maternelle aux parents.

Il y a des fuites dans les classes de maternelle et de CP/CE1. La Mairie s'est déjà renseignée et toute l'étanchéité de la toiture sera testée pendant l'été.

VIII) Bilan de l'absentéisme de l'établissement :

Les retards au portail ne sont pas nombreux ni constants cette année et sont rapidement pris en compte par les familles quand elles en sont averties.

Deux élèves de maternelle sont partis en vacances pendant le temps scolaire. Les services de l'IEN en ont été informés. Plusieurs familles ont déjà fait part de leur intention d'emmener avec eux les enfants pendant l'année scolaire 2018/2019.

M GROSJEAN rappelle que la scolarité est obligatoire dès que l'enfant est inscrit à l'école (même pour les maternelles) et que toute absence pour motif de vacances ou de complaisance doit faire l'objet d'une remontée auprès de l'IEN. M GROSJEAN invite les parents qui insistent pour voyager quand même d'avertir également les services de l'IEN.

IX) Prévision des effectifs pour l'année scolaire prochaine :

A la date du conseil d'école, les effectifs de l'année prochaine sont les suivants : PS : 8 ; MS : 11 ; GS : 6 ; CP : 7 ; CE1 : 11 ; CE2 : 7 ; CM1 : 4 ; CM2 : 12. Le total serait de 66 élèves auquel vont s'ajouter deux autres élèves dont le niveau n'est pas encore connu.

Une quinzaine de logements devraient être attribués pendant l'année sur la commune, ce qui devrait faire augmenter encore le nombre d'élèves.

X) De la sécurité dans les établissements scolaires (surveillance par des adultes responsables ; PPMS, DUER; port du gilet fluorescent, les jeux dangereux à l'école) :

Suite aux différentes interrogations qui sont parvenues en cours d'année, M GROSJEAN tient à préciser qu'à tout moment de la journée, les élèves sont sous la responsabilité (ainsi que l'autorité !) d'un ou de plusieurs adultes et que par conséquent la sécurité est assurée de manière classique.

Pour aider le personnel dans la mise en place de la sécurité, plusieurs documents sont rédigés et actualisés chaque année par le directeur : PPMS pour les risques majeurs et l'intrusion mais aussi DUER pour les autres risques auxquels il n'existe pas de mise en place particulière (chute de plain-pied par exemple).

Malgré la mise en place de ces dispositifs, le risque zéro n'existe pas, mais la responsabilité du directeur ne saurait être mise en cause en cas d'accident dans la mesure où ces dispositifs sont actualisés et respectés.

Les remontées isolées du « jeu du foulard » ont eu l'effet inverse auprès des élèves. Après avoir expliqué les dangers de ce jeu, des élèves de la classe de M GROSJEAN ont profité du temps de cantine pour le montrer aux plus petits.

L'équipe enseignante souhaiterait plus de confiance de la part de certains parents. Des rendez-vous sont toujours possibles auprès du directeur pour expliquer le fonctionnement de la sécurité à l'école.

En fin de séance M MARCHAL présente un vademécum sur la laïcité à l'école. Un observatoire sur les grands principes de la laïcité à l'école a été créé, notamment en ce qui concerne les signes ostensiblement religieux. L'école n'est pour le moment pas concernée. Toutefois M GROSJEAN précise que la charte de la laïcité est signée par les familles inscrivant chaque nouvel enfant au moment de son inscription.

Pour le conseil d'école  
GROSJEAN Sébastien